



RÉPUBLIQUE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°87/2024

Convocation en
date du :
27/11/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.

M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC DU CASINO MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE (EXERCICE 2022/2023)**

Le Président de séance expose :

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué se doit de produire, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

Pour mémoire, l'année d'exploitation de chaque rapport commence au 1^{er} novembre et se termine au 31 octobre de l'année suivante.

La lecture du rapport du délégataire fait apparaître :

Produit d'exploitation	759 681 €
Charges d'exploitation	789 712 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 30 031 €

Produits financiers	130 €
Charges financières	1 989 €
RÉSULTAT FINANCIER	- 1 839 €

Produits exceptionnels	12 461 €
Charges exceptionnelles	1 470 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10 991 €

RÉSULTAT NET	- 20 879 €
---------------------	-------------------

Les opérations de marketing et animations s'élèvent à : 24 735 euros.
Le montant total des investissements s'élève quant à lui à la somme de :
324 374 euros HT, soit une augmentation de 10 936 euros sur cet exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

PREND ACTE de la communication du rapport établi pour l'exercice 2022/2023 par la SAS JAAR Plaisirs en sa qualité de Déléataire du service public pour la gestion et l'exploitation du casino municipal d'Amélie-les-Bains-Palalda,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

